

### Résumé

Il y a quelque temps, les édiles du petit village de Lacour d'Arcenay, situé aux marges du Morvan et de l'Auxois, à une quinzaine de kilomètres de Semur-en-Auxois, se sont interrogés sur l'appellation à donner aux habitants du lieu. Le nom même du village soulève en effet beaucoup de questions sur son appartenance politique et administrative au cours des siècles.

La découverte à Lacour d'un mors de cheval, en fer coulé et non forgé, permet d'imaginer que ce lieu était probablement habité au moment même où la dame de Vix, près de Châtillon-sur-Seine, était enterrée, vers 500 avant notre ère, avec son trésor.

Ces Celtes travaillaient le fer et il est fort probable qu'ils se livraient dans la forêt voisine à la « cueillette » de granules de fer, nécessaires pour leur artisanat. Une exploitation industrielle du fer a eu lieu à Thostes, à une quinzaine de kilomètres plus au nord, au XIXe siècle et il semble y avoir eu une exploitation de fer très ancienne dans la région. Le bois de la forêt permettait la réduction du minerai grâce à des « fourneaux », vite construits et vite démolis, dont il ne reste pas de traces, sinon un lieu-dit, « *La rente du Fourneau* », sans doute d'origine plus récente.

Après la conquête romaine, en 51 avant notre ère, il semble y avoir eu, autour de Lacour, plusieurs villas gallo-romaines, établies, non à l'emplacement actuel du village, mais dans des lieux aujourd'hui livrés aux bois ou à la prairie.

Cela pourrait signifier que ces villas ont disparu complètement à un moment que l'on peut situer entre 260 et 280 après J.C., au moment où des invasions barbares déferlent sur le quart nord-est de la Gaule.

Cependant les romains se faisaient enterrer loin des vivants. On a retrouvé à Arcenay des sarcophages, difficiles à dater, mais aussi des pièces d'argent du Haut Empire, ce qui signe leur frappe avant 235 après J.C. Il semble avoir existé à cette époque une nécropole gallo-romaine à Arcenay qui n'était donc pas alors habité.

Les invasions barbares ont repris à l'aube du Ve siècle et les Romains ont établi en Gaule des peuples « fédérés », Wisigoths en Aquitaine et Burgondes entre Lyon et Genève, pour contenir les nouveaux envahisseurs.

Ces Burgondes, avant même la chute de l'Empire Romain en 476, se sont taillé un royaume qui s'étendait de Langres et Avallon au nord, jusqu'à Die et Apt au sud et jusqu'au Valais, en Suisse, à l'est.

Les lieux de Lacour et d'Arcenay semblent donc avoir été colonisés par un groupe burgonde qui s'est très vite assimilé aux autochtones et a adopté leur langue latine. Le domaine privé du chef, *la réserve*, cultivé par des esclaves ou des serfs, était appelé « *le curtil* ». Dans le même temps, des tenanciers, soumis au versement d'une redevance en nature au seigneur qui leur avait concédé leur terre, étaient établis un peu plus loin. Au VIIe siècle, Arcenay, pourvu d'une chapelle et de reliques saintes, était sans doute habité par de tels tenanciers, cependant que le « *curtil* », faisait l'objet d'une exploitation directe.

Les mérovingiens et les carolingiens concédaient des terres immenses à leurs commensaux qui, à leur tour, en cédaient une partie à leurs fidèles. La possession d'une terre comportait pour son bénéficiaire le devoir de fournir un service militaire avec un nombre de combattants correspondant à l'importance du domaine qui lui avait été confié. C'est ce qui a permis à Charles Martel d'arrêter les Arabes à Poitiers. Il fallait les revenus de 150 hectares pour fournir un cavalier en armes avec sa suite. Cela fixe l'étendue du domaine de Lacour d'Arcenay, où la forêt était peut-être plus présente qu'aujourd'hui. Ce domaine se trouvait sans doute aux mains d'un seul seigneur avec son *curtil* au lieu actuel de Lacour et ses *manses* à Arcenay.

Avant l'an mille, de nouvelles invasions déferlent jusqu'à Lacour et le « *curtil* » semble avoir disparu, mais non son souvenir, gardé par les habitants d'Arcenay.

Lorsque Landry, comte de Nevers, agrandit son territoire vers le XI<sup>e</sup> siècle, il pénètre, en terre Bourguignonne et conquiert le pays jusqu'au lieu de l'ancien « *curtil* », abandonné sans doute, qui devient terre Nivernaise, mais il ne va pas jusqu'à Arcenay, dont les habitants resteront Bourguignons.

Landry, ou son successeur, va bâtir une place-forte en ce lieu qui a vue sur l'Auxois voisin et hostile.

C'est peut-être à cause du fer qui se trouve dans les bois que Landry a annexé ce territoire, vide d'hommes. Et c'est sans doute pour avoir de la main d'œuvre, qu'il semble avoir créé un nouveau village, à proximité de sa place-forte. Le lieu continue de s'appeler « *Le Curtil* » ou Lacour, comme le nomment les habitants d'Arcenay. Pour attirer une population autour de sa place-forte, le seigneur du lieu, sans doute un descendant de Landry, va proposer une « *charte de franchise* », dont on retrouve la trace en plein XVII<sup>e</sup> siècle.

C'est apparemment au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, que le village de Lacour, plus peuplé désormais que celui d'Arcenay, devient « paroisse » et que sa chapelle supplante celle d'Arcenay, devenue « annexe » de Lacour sur le plan religieux.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les « Grandes Compagnies », sont installées dans le Nivernais. Elles semblent avoir occupé la place-forte de Lacour et ravagé, à partir de là, le pays environnant. Les bandes armées de ce pays-ci semblent avoir été assez tôt « *soldoyées* », c'est à dire payées, par Arnaud de Cervole, l'« *Archiprêtre* », chef fameux de ces bandes de mercenaires, administrateur à partir de son mariage en 1362 avec Jeanne de Chateaufvillain, du château de Thil.

Lorsque le roi reprend le pouvoir en main, vers 1370, il existe des présomptions pour que cette maison-forte ait été rasée afin d'éviter une nouvelle occupation par ces brigands en armes.

Nous avons la trace d'un Jean de Sainte-Croix, apparemment descendant du comte de Nevers, qui fait aveu et dénombrement de Lacour à la Chambre des comptes de Nevers en 1367. Un de ses descendants, propriétaire du lieu, construit au début du XV<sup>e</sup> siècle, une nouvelle demeure qui restera la résidence seigneuriale jusqu'à la vente du domaine à l'abbé Espiard en 1645. Il ne l'érige pas à l'emplacement de l'ancienne maison-forte, mais peut-être à celui de l'ancien *curtil* mérovingien. Cette nouvelle construction est encore visible à Lacour, quoique bien cachée.

Par le jeu de la dot des filles, cette terre passera à la famille de La Baume, puis, toujours par mariage, aux mains d'autres familles résidant fort loin de Lacour, dans la région de Poitiers. Celles-ci ignoreront tout de l'histoire du château qui ne se transmet que par oui-dire.

Cet éloignement constitue sans doute la raison de sa mise en vente au XVIIe siècle.

Lorsque l'abbé Espiard achète le domaine de Lacour, il s'agit pour lui de donner à la famille Espiard un statut seigneurial. Il lègue le domaine à son neveu en spécifiant que ce bien doit être transmis de mâle en mâle « à l'infini » pour illustrer ce nom d'Espiard. Si l'un des héritiers n'a pas de fils, le domaine doit revenir au descendant mâle d'un autre neveu de l'abbé qu'il désigne nommément dans son testament. Il s'agit d'une clause dite « de *substitution* », admise à cette époque.

Un siècle plus tard, l'héritier du domaine de Lacour, Claude-Bernard Espiard de Lacour a un fils, mais celui-ci meurt sans laisser d'enfants et Claude-Bernard n'a plus d'héritier masculin. Il se remarie alors, à soixante-neuf ans, avec une jeune femme de vingt-trois ans, Jeanne Pioret, mais n'a que des filles. A sa mort, deux procès vont opposer deux « prétendants » au domaine de Lacour, au titre du testament de l'abbé Espiard.

L'un de ces procès va se terminer par le mariage d'un des « prétendants » avec la fille de Claude-Bernard, Anne-Augustine Espiard de Lacour. Le second procès, qui aura duré vingt-six ans, prendra fin lorsque la Convention décidera, en 1794 la suppression rétroactive des « *substitutions* ». La fille de Claude-Bernard, dont la propriété n'est plus contestée, habitera le château avec son mari, à partir de 1798 et sa descendance fera de même jusqu'en 1951.

Après l'acquisition du domaine, l'abbé Espiard s'était fait bâtir une résidence sur les ruines de la maison-forte des comtes de Nevers. Elle était relativement modeste et constituée de deux bâtiments en parallèle, l'un destiné à l'habitation, avec son jardin à la française de plain-pied, l'autre à vocation de remises et écuries.

Au milieu du XVIIIe siècle, Claude-Bernard Espiard de Lacour, héritier du domaine, transforme la demeure de l'abbé. Il va la remanier, en créant un corps central et deux pavillons qui relieront les deux bâtiments préexistants, devenus les ailes de son nouveau château. Une des ailes sera pourvue d'arcades romanes, apparemment récupérées sur le déambulatoire d'un prieuré du XIIe siècle, désaffecté au temps des guerres de religion, dont les pierres étaient à vendre.

La jeune veuve de Claude-Bernard ne sait rien de l'histoire de la construction du château et n'en transmettra rien à sa fille Anne-Augustine. Ses descendants n'en sauront pas plus et ce n'est qu'au XXIe siècle, lors de travaux de restauration, que les architectes des Bâtiments de France affirmeront que le corps central et les pavillons du château n'ont pas été construits par l'abbé Espiard au XVIIe siècle, mais cent ans plus tard.

Le village de Lacour d'Arcenay possède donc une histoire presque deux fois millénaire.

On trouvera en annexe, quelques notes sur la transmission du domaine et comment les fils cadets étaient écartés de la succession de leur père.

***Fermer l'onglet pour revenir au sommaire***